
Renvoi au comité de la marine de la lettre des représentants Jeanbon-Saint-André et Bréard, en mission près les côtes de Brest et de Lorient, qui transmettent un arrêté qu'ils ont pris, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la marine de la lettre des représentants Jeanbon-Saint-André et Bréard, en mission près les côtes de Brest et de Lorient, qui transmettent un arrêté qu'ils ont pris, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 96;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40281_t1_0096_0000_23;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

frère à ses frères et un défenseur à la liberté.

« Tel est le court exposé que je porte sous vos yeux; tel est l'objet de ma démarche auprès de vous et que je soumetts à la Convention nationale entière pour y faire droit. Puissé-je un moment fixer toute son attention et obtenir, avant de vaincre ou de mourir pour elle, l'accomplissement de mes vœux les plus chers.

« P.-J.-A. THIERRY. »

La section de Mucius Scévola demande que, provisoirement, il soit pris sur l'impôt forcé que les sans-culottes de la section établissent sur les riches, en vertu de la loi, une somme de 6,000 livres qui sera employée par le comité de bienfaisance à secourir les citoyens les plus infortunés.

Renvoyé au comité des secours publics (1).

Un pétitionnaire, admis à la barre, présente le plan d'une tontine avantageuse à la société, sur des bases solides, et utile à l'homme avancé en âge dans l'impuissance de travailler.

Renvoyé au comité des finances (2).

Le citoyen Joseph Lecruex, par sa lettre à la Convention nationale, demande la revision de l'arrêt du Parlement rendu contre lui le 22 janvier 1788, qui le condamne à neuf ans de galères

Renvoyé au comité de législation (3).

Le citoyen François Gourmond, âgé de 35 ans, sergent au 2^e bataillon de Seine-et-Marne, sorti de l'hôtel des Invalides pour continuer le service, demande à rentrer dans le même corps et obtenir le même grade qu'il avait, ne l'ayant pas démerité, son absence de ce bataillon résultant de ses blessures.

Renvoyé au ministre de la guerre (4).

Lettre d'Hermann (Ehrmann), représentant du peuple près l'armée de la Moselle. Il expose à la Convention nationale que quel que soit son dévouement à la République, il lui est impossible de remplir la mission qui lui est confiée, étant alité depuis plusieurs jours et se trouvant seul, n'entendant pas non plus le langage des habitants de ces frontières qui ne parlent que l'allemand.

Renvoyée au comité de Salut public (5).

Suit la lettre d'Ehrmann (6).

Ehrmann, représentant du peuple près l'armée de la Moselle, à la Convention nationale.

« Au quartier général, à Sarrebruck, le 18 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« J'apprends à l'instant, par le Bulletin du 13 brumaire, ma nomination à la nouvelle com-

mission de la Convention, près les armées du Rhin et de la Moselle, et le rappel de mes collègues Soubrany et Richaud.

« Le comité de Salut public n'avait pas encore reçu, sans doute, la lettre de mes collègues, dans laquelle ils l'informaient qu'une fièvre bilieuse m'alite depuis plusieurs jours; elle est la même, et absolument à l'époque où, l'année dernière, je fus très malade et où une longue et pénible convalescence me permettait à peine d'assister, quelques heures du jour à la Convention. Une extrême faiblesse me rendait presque impossible tout travail suivi. Je ne puis délibérer avec mes collègues, heureusement cela n'a pas retardé les opérations de votre commission près cette armée, Soubrany s'étant trouvé rétabli au moment où j'ai été atteint de maladie.

« Quelque entier que soit mon dévouement à la République (et il est connu à la Montagne) je suis physiquement au-dessous de la mission que vous me confiez, surtout comme seul de l'ancienne commission près cette armée et dont le travail m'est d'autant plus fatigant que les habitants de ces frontières, qui ne parlent que l'allemand, s'adressent à moi.

« Il est du grand intérêt de la République que parmi les représentants à cette armée, un au moins y connaisse et les hommes, et les choses, et les localités. J'invite la Convention, au nom du Salut public, de laisser un de mes collègues Soubrany ou Richaud à l'armée de la Moselle ou de me rappeler.

« Je signe de mon lit.

« EHRMANN. »

Lettre des représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient. Ils adressent à la Convention nationale l'arrêté qu'ils ont pris, et qui a pour objet d'unir les matelots aux novices dans leur instruction commune, de les rendre utiles les uns aux autres, et tous à la République.

Renvoyée au comité de la marine (1).

Suit la lettre de Jean-Bon-Saint-André et Bréard, représentants du peuple près l'armée des Côtes de Brest et de Lorient (2).

Les représentants du peuple près les ports de Brest et de Lorient, à leurs collègues, membres du comité de Salut public de la Convention nationale.

« Brest, le 14^e jour du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« La frégate *la Concorde*, citoyens collègues, a été bientôt suivie par le vaisseau *l'Eole* et la frégate *la Précieuse*. Ces deux derniers bâtiments sont entrés avant-hier amenant avec eux un corsaire de Liverpool de 18 canons. *L'Eole* est en mauvais état, quatre pompes suffisaient à peine pour étancher son eau, nous avons donné l'ordre de le faire entrer dans le bassin. Les frégates ont aussi besoin de quelques réparations.

« Le contre-amiral Serecy nous a remis les copies certifiées par lui que nous vous envoyons

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 182.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Archives nationales*, carton AFII 242, plaque 2074, pièce 47. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 301.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 183.

(2) *Archives nationales*, registre BB₃, Marine 38, n° 410.